



VILLE DE LOURDES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

La Ville de Lourdes dispose d'emplacements dédiés à l'occupation commerciale de son domaine public pour lesquels des titres d'occupation sont délivrés.

L'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques est venue modifier les anciennes dispositions.

Le nouvel article L.2122-1-1 du CG3P prévoit que lorsque les titres d'occupation du domaine public permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'attribution doit faire l'objet d'une procédure de sélection librement organisée par l'autorité compétente, et présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, après procédure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Liste des emplacements proposés à partir du 6 janvier 2021 :

- Etal numéro 11 de la halle de Lourdes :

Modalités d'obtentions relatives à cet emplacement :

Cet emplacement est proposé à une activité de charcuterie / traiteur (sucré / salé) et alimentaire.

Une possibilité de reprise du matériel de l'ancien occupant comprenant ; une vitrine d'exposition adaptée au stand + 1 chambre froide et des ustensiles divers peut être envisagée par le biais d'une vente de gré à gré entre l'ancien et le nouvel occupant. Ces biens ne constituent en aucun cas un élément lié à l'occupation commerciale du domaine public de l'espace concerné par cette publicité.

Les visites de l'étal sont possibles sur RDV à l'adresse suivante : placage@ville-lourdes.fr

Le dossier de candidature comprendra une présentation du pétitionnaire, de son activité et des articles proposés à la vente, les temps de présence et d'ouverture, les documents administratifs en règle au jour de la demande (Kbis, licences, assurances...) et sera envoyé avant le 15 décembre 2020 à 17h00 à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de Lourdes

Service Occupation du Domaine Public

2, rue de l'Hôtel de Ville- BP 709

65107 LOURDES Cedex

Les dossiers reçus seront analysés et transmis au bureau municipal du 17 décembre 2020 pour prise de décision sur le candidat choisi.

Un courrier sera ensuite adressé à chaque candidat pour l'informer des suites qui ont été données.

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél.: 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr